



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 28 mai 2021

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, QUEAU Karen, TRESSEL Angélique.

Pouvoir :

Françoise JOGUET donne pouvoir à Cyrille LE SOLLIEC LELEU

Absent :

Mathieu PLAUD

Michel GUILLAS est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Délibérations :

1. Subventions aux associations
2. Tarifs communaux
3. Tarifs cantine et garderie périscolaire
4. Renouvellement ligne de trésorerie
5. Proposition de changement ou pas d'une des cloches de l'église
6. Gardiennage église 2021
7. Programme voirie 2021 et 2022
8. Convention haies bocagères avec le CPIE Val de Vilaine

Informations au conseil municipal :

- a. Bornage au Parc d'Activités des Brivaudais
- b. Point sur l'accessibilité des bâtiments communaux et sur la commission sécurité de la salle polyvalente
- c. Conseiller numérique
- d. Elections départementale et régionale 2021
- e. Divers

Approbation du compte-rendu de séance du 9 avril 2021

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer, l'ordre du jour, Jean-Claude MAILLARD, élu correspondant défense, présente aux conseillers la réunion qui s'est tenue à Rochefort en Terre réunissant tous les élus correspondants du département.

1- Subventions aux associations

Le Maire présente aux conseillers la proposition faite par la commission finances concernant l'attribution des subventions pour l'année 2021 :

Associations	Proposé 2021
ACCA - Lutte contre les ragondins	390,00
Sapeurs-pompiers 56	52,00
Ligue contre le cancer (Vannes)	25,00
Association des paralysés de France (Vannes)	25,00
FNATH La Roche-Bernard	25,00
Amicale des donneurs de sang – Nivillac	30,00
Association des veuves civiles 56 - FAVEC	25,00
RES'AGRI – Questembert	25,00
ADEPEI Papillons Blancs 35	25,00
Lutte contre la mucoviscidose	25,00
Souvenir Français	50,00
Resto du cœur - Vannes	25,00
Aide Emploi Services – Redon	25,00
Croix rouge - Questembert	25,00
Rêve de clown – Lorient	25,00
TOTAL	797,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2021 proposées par la commission finances.

2- Tarifs communaux

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la commission finances concernant les tarifs communaux 2021 et les tarifs concernant les locations de salles pour l'année 2022 :

	Tarifs 2021
Concessions cimetière	
15 ans	60€
30 ans	120€
Columbarium	
15 ans	310€
30 ans	620€
Bois communal (le stère)	
le chêne	20€
mélange tout bois	16€
le bouleau	12€
Busage (ml)	
6 ml	40€ HT
Grille et regard (au-delà de 6 ml)	200€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs communaux 2021.

	THEHILLAC 2022 (€)	EXTERIEUR 2022 (€)
MITAÜS		
Journée (10h-1h)	200,00	250,00
Week-end	290,00	340,00
Vin d'honneur	100,00	130,00
Cuisine	50,00	65,00
Vaisselle	20,00	30,00
Caution	200,00	250,00
Caution ménage	80,00	80,00
Gérant restaurant journée	110,00	-----
Personnel communal journée	110,00	-----
CANTINE		
Journée (10h-1h)	230,00	280,00
Week-end	320,00	390,00
Vin d'honneur	100,00	130,00
Cuisine	50,00	65,00
Vaisselle	20,00	30,00
Caution	200,00	300,00
Caution ménage	80,00	80,00
Gérant restaurant journée	140,00	-----
Personnel communal journée	140,00	-----
SALLE POLYVALENTE		
Association	Gratuit	Non loué
Caution	500,00	

Le Conseil municipal, à la majorité avec 11 voix pour et 3 voix contre, vote les tarifs de location de salles 2022.

3- Tarifs cantine et garderie périscolaire

Les repas de la cantine scolaire sont élaborés et livrés par la société Convivio en liaison chaude. Cette année le tarif d'un repas à la cantine scolaire est de 3,45€. La société réactualise ses prix pour la rentrée 2021/2022. Le maire propose, après avis de la commission finances, d'augmenter le prix du repas cantine pour la rentrée 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide les tarifs suivants :

- 3,50€ le repas enfant
- 4,50€ le repas adulte.

La garderie périscolaire accueille les enfants le matin de 7h00 à 8h35 et le soir de 16h30 à 19h00. Les tarifs actuels de la garderie sont de 0,90€ la demi-heure et 1,80€ l'heure, un goûter est compris dans le tarif. Le maire propose, après avis de la commission finances, d'actualiser le tarif de la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les tarifs suivants pour la rentrée 2021/2022 :

- 1,00€ la demi-heure
- 1,90€ l'heure de garderie.

4- Renouvellement ligne de trésorerie

La commune dispose d'une ligne de trésorerie, celle-ci arrive à échéance en juin 2021. Le maire propose de la renouveler et fait part au conseil municipal de la proposition faite par le Crédit Agricole :

- montant de 95 000€
- taux euribor de 3 mois moyenné : 1,10%
- frais de mise en place : 0,20%
- durée : 1 an
- intérêts payables trimestriellement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie aux conditions proposées.

5- Proposition de changement ou pas d'une des cloches de l'église

Dans le marché de travaux sur la restauration du clocher de l'église Saint-Pierre Saint-Paul, la restauration d'une des deux cloches de l'église était programmée. L'entreprise chargée de cette restauration a interpellé les élus sur l'ancienneté de cette cloche (fin XVème début XVIème) et de son intérêt historique et patrimonial. Après consultation de Monsieur Diego Mens, expert en patrimoine auprès du conseil départemental, celui-ci a confirmé l'ancienneté de cette cloche et souhaite l'inscrire au titre du patrimoine classé. De ce fait, il sera impossible de réinstaller celle-ci. Deux possibilités se présentent soit l'acquisition d'une cloche neuve, soit de fonctionner avec une seule cloche.

Après débat et présentation des possibilités de subvention, le conseil municipal, à la majorité, avec une voix contre et une abstention, vote

- pour la réalisation et l'installation d'une deuxième cloche avec la société Art Camp pour un montant de 7 674,00€ TTC en avenant au marché
- autorise le maire à effectuer une demande de subvention au Département (25% du montant hors taxe).

6- Gardiennage église

Une indemnité peut être versée au prêtre assurant le gardiennage de l'église communale à laquelle il est affecté. L'indemnité maximum pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est de 120,97€ annuelle.

Le conseil municipal, à la majorité avec une voix contre, décide de verser une indemnité annuelle de 120,00€ au Père Etienne Bakissi.

7- Programme voirie 2021 : curage et réfection de routes

Mikaël Muros Le Rouzic, adjoint en charge de la voirie, présente au conseil municipal le programme voirie 2021, proposé par la commission « voirie/sécurité routière ». Les routes hors agglomération proposées sont : le chemin rural n°117 qui dessert la Michelais, la route derrière le Parc d'Activités des Brivaudais, un bout de chemin au lieu-dit La Garenne.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les routes proposées,
- autorise la consultation de différentes entreprises pour la réalisation des travaux,
- autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département pour les routes hors agglomération.

En parallèle, la sécurisation du centre bourg et la mise en place de pistes cyclables continuent à être étudiées avec un plan de route commandé à l'entreprise Lemée LTP et une étude d'aménagement sera commencée en septembre par le Conseil d'Architecture en Urbanisme et Environnement.

8- Convention haies bocagères avec le CPIE Val de Vilaine

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Val de Vilaine lance une campagne de plantation de haies bocagères afin de maintenir un système bocager sur le territoire de Redon Agglomération. Cette campagne en partenariat avec les communes est à destination des particuliers. Le coût de ces plantations serait à 50% pris en charge par les communes et à 50% par les particuliers.

La plantation doit avoir un rôle de brise-vent, d'anti-érosion ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager. Le CPIE Val de Vilaine fournit une étude de faisabilité, les conseils, les plans et les protections contre le gibier, les travaux de plantations restent à la charge du particulier.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à la majorité avec 9 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention de ne pas adhérer à la campagne de plantation de haies bocagères portée par le CPIE Val de Vilaine.

9- Informations au conseil municipal

a. Bornage Parc d'Activités des Brivaudais

A l'occasion de la vente d'une parcelle privée, des bornes ont été re-positionnées sur un terrain communal bordant le Parc d'Activités.

b. Point sur l'accessibilité des bâtiments communaux et sur la commission sécurité de la salle polyvalente

La commune a l'obligation de rendre ses bâtiments recevant du public accessibles aux personnes à mobilité réduite via un agenda d'accessibilité programmé. Un programme avait été établi et celui-ci a été réactivé pour finir les aménagements prévus suite à une relance de la Préfecture.

Le 6 mai dernier, la commission des établissements recevant du public de Vannes a procédé à une visite périodique de la salle polyvalente. Elle a pour but de vérifier l'entretien des moyens de secours et la mise aux normes des installations électriques. La commission s'est réunie le 25 mai afin d'émettre un avis.

c. Conseiller numérique

L'Etat lance un plan de relance pour subventionner l'emploi de conseillers numériques. La commune d'Allaire a recruté un conseiller numérique afin d'aider les usagers dans leurs démarches administratives via internet et éventuellement former les élus. Un partenariat est proposé aux communes qui le souhaitent.

d. Elections départementale et régionale

Un point est fait sur les permanences des assesseurs lors des élections des 20 et 27 juin prochains. En raison des contraintes sanitaires, celles-ci auront lieu à la salle des Mitaüs.

e. Divers

- Les ruches ne seront pas posées près de la Fontaine de Saint-Lienne puisque des ruches sont déjà en place dans ce même secteur.
- L'Unité de gestion de Vilaine Aval demande un délégué de secteur, Christian Lemée sera ce délégué pour Théhillac.
- Une déviation via Théhillac sera mise en place le 27 juin 2021 à l'occasion d'un triathlon organisé à Fégréac.
- Pendant la campagne 2021, 132 ragondins ont été piégés dont 2 rats musqués.
- Une porte a été réalisée et installée au Moulin près du terrain de foot par Robert Le Thiec. Dans l'immédiat l'accès reste interdit.
- L'agence postale sera fermée du 21 au 26 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 18 juin 2021 à 19h30.